

## **RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS - EXERCICE 2019**

### **Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :**

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2019 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **la Communauté urbaine du Grand Reims** dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

# 1 La collectivité, ses compétences P4

- 1.1 Le territoire
- 1.2 Les compétences

# 2 Les temps forts de l'année 2019 P5

- 2.1 Les principales actions
- 2.2 Les chiffres clés de 2019

# 3 La prévention des déchets – actions de communication P6

- 3.1 Réduction des déchets
- 3.2 Actions de prévention- communication

# 4 La collecte P9

- 4.1 Organisation de la collecte
- 4.2 Informations complémentaires sur la collecte

# 5 La valorisation – traitement P15

- 5.1 modes de valorisation des déchets
- 5.2 La compétence traitement
- 5.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

# 6 Les flux et tonnages annuels P20

- 6.1 Composition des déchets collectés
- 6.2 Les déchetteries

# 7 Les coûts – le financement P26

- 7.1 Le compte administratif 2019
- 7.2 la matrice des coûts (SINOE)

# 8 Perspectives pour l'année suivante P31



## EDITO

L'année 2019, de par ses résultats et ses actions, a vu se réaliser ou se concrétiser des démarches et des opérations qui vont être visibles sur plusieurs années.

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour de 3 pôles territoriaux reprenant les territoires de deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE et de Reims Métropole au sein d'une même direction. La compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires des ex-syndicats.

Le **taux de TEOM** unique appliqué sur l'ensemble du territoire, qui a été choisi en 2017, pour concrétiser la création de cette nouvelle entité, a été **maintenu en 2019 à 7,08%**.

Les principales actions réalisées en 2019 ont été :

- Après une période de construction et de consultation notamment de la population, le Grand Reims a validé par **délibération le 26 septembre 2019 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Celui-ci est construit pour les 6 prochaines années autour de 6 thématiques desquelles découlent 21 actions. Ce PLPDMA concrétise la volonté forte du Grand Reims de continuer à promouvoir la prévention des déchets.
- Réalisation de **travaux importants** (près de 10M €) destinés à l'**amélioration des performances énergétiques de REMIVAL**. Ces travaux ont tous été réceptionnés en 2019 avec notamment le nouveau groupe turbo alternateur permettant de produire de l'électricité sur le réseau ENEDIS.
- Mise en œuvre d'une règle **d'accueil harmonisée au Grand Reims pour l'accès payant des professionnels** sur 15 de nos 20 déchetteries. Cette démarche s'est concrétisée par la signature de 558 conventions avec des professionnels, soit 18,7 % de plus qu'en 2018. Les professionnels du Grand Reims disposent ainsi de points de gestion de leurs déchets accessibles sur l'ensemble du territoire dans certaines conditions techniques et financières.
- Avec la Ville de Reims, le Grand Reims a initié une démarche d'expérimentation d'une **collecte innovante de bouteilles plastique** (et de canettes). Cette collecte est mise en œuvre sur 4 quartiers denses de la ville avec des taux faibles de recyclage.
- Le développement des **composteurs partagés** s'est accéléré sur la ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets avec plus de 20 sites référencés en 2019. Ce sont ainsi près de 500 foyers qui se mobilisent autour de ce projet.

Concernant la quantité de déchets, nous avons collecté en 2019 près de 143 990 tonnes de déchets. C'est une baisse importante par rapport à 2018 de -1,0% (soit plus de 1 400 tonnes de déchets en moins).

Cette baisse, principalement constatée sur les ordures ménagères peut s'interpréter, avec une certaine réserve, par une « sensibilisation » plus forte de la population sur la question de prévention et de réduction des déchets avec :

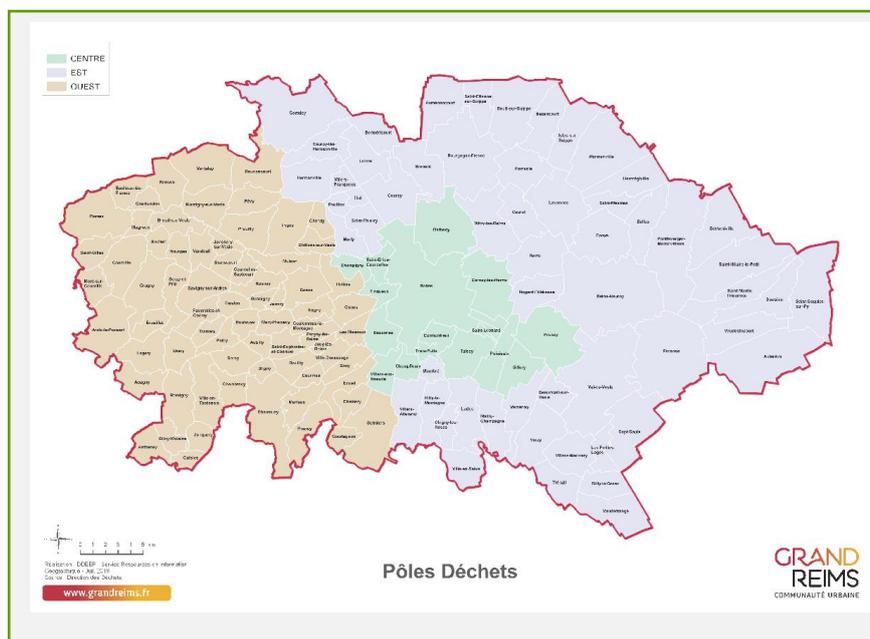
- le contexte national de communication autour de la prévention des déchets et du gaspillage (dans le cadre notamment des discussions autour de la loi anti gaspillage pour l'économie circulaire et du projet de consigne sur les bouteilles plastiques),
- les informations diffusées par le Grand Reims lors de la construction et de la validation de son PLPDMA,
- la communication importante autour du lancement de la collecte des bouteilles plastique et des composteurs partagés.

Au niveau des autres flux, nous avons constaté également ;

- une augmentation toujours salubre du verre de plus de 150 tonnes qui peut s'expliquer par notre campagne de communication autour de ce geste que nous avons voulu solidaire en reversant une partie des économies financières à des associations.

# 1- La collectivité, ses compétences

## 1.1 Le territoire



### Chiffres clés du territoire

143 communes

294 674 habitants (INSEE, DGF)

3 pôles déchets :

- Est (ex Sycodec)
- Ouest (ex Sycomore)
- Centre (ex Reims Métropole)

151 927 logements

Croissance démographique stable par rapport à 2018

Habitat de type URBAIN



57% habitat collectif

43% habitat individuel

Source INSEE

La Communauté urbaine du Grand Reims a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est organisée en 2019 autour de trois pôles représentant les territoires des deux syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE et de Reims Métropole au sein d'une même direction.

## 1.2 Les compétences

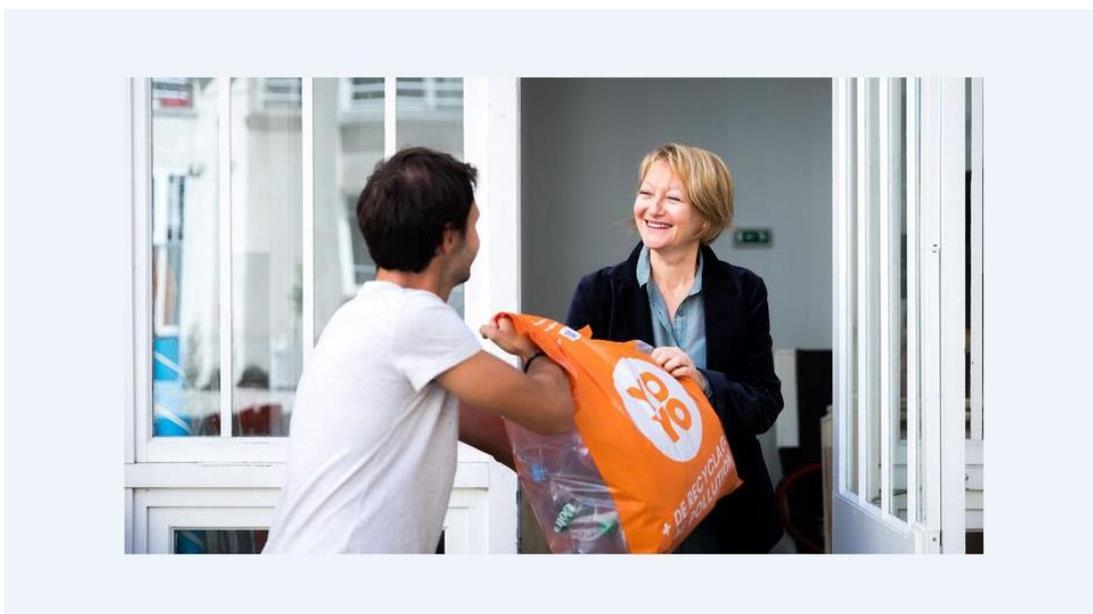
Les missions du Grand Reims en termes de prévention et gestion des déchets sont principalement :

- ▶ Politique de prévention des déchets,
- ▶ Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) et collectes sélectives (CS) des déchets recyclables sur les 143 communes,
- ▶ La compétence traitement OMr et CS de 127 communes (Pôles Est et Ouest) est transférée au SYVALOM (site départemental implanté sur la commune de LA VEUVE, 51),
- ▶ Traitement-valorisation des déchets OMr et CS pour le pôle déchets Centre,
- ▶ Gestion des 21 déchetteries,
- ▶ Collecte des encombrants sur rendez-vous,
- ▶ Collecte des déchets verts sur abonnement,
- ▶ Gestion de la précollecte (bacs, sacs, points d'apport volontaire),
- ▶ Gestion de l'animation et de la communication.

## 2- Les temps forts de l'année 2019

### 2.1 Les principales actions

- Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Grand Reims faisant suite à des phases importantes de concertation au sein du Grand Reims et du grand public (délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019).
- Signature d'une convention CARDEC le 12 septembre 2019 (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.
- Harmonisation de l'accueil des usagers et couleurs de contenants (bacs) des trois pôles.
- Harmonisation des conditions d'accueil des professionnels en déchetteries.
- Réception des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur l'UVE REMIVAL (mise en place d'un nouveau groupe turbo alternateur permettant de produire de l'électricité sur le réseau ENEDIS).
- Campagne de communication sur le verre afin d'améliorer les performances et d'apporter des soutiens financiers à des associations locales.
- Lancement de la procédure de renouvellement du marché de collecte des déchets du pôle Centre.
- Démarrage en juin de la collecte innovante et solidaire YOYO des bouteilles plastique sur 4 quartiers à l'habitat dense de Reims.
- Poursuite de la démarche de mise en place de composteurs partagés.
- Etude territoriale sur le devenir du centre de tri TRIVALFER dans le cadre de l'obligation de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri en 2022.
- Lancement de l'étude du schéma directeur sur les 20 déchetteries.



## 2.2 Les chiffres clés de 2019

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **489 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (à 549kg/an/hab. selon l'ADEME) :

- **ordures ménagères : 242 kg/an/hab.** (moyenne nationale : 268 kg/an/hab.),
- **tri sélectif : 55 kg/an/hab.** (moyenne nationale : 49 kg/an/hab.),
- **verre : 36 kg/an/hab.** (moyenne nationale : 25 kg/an/hab.),
- **déchetteries : 156 kg/an/hab.** (moyenne nationale : 176 kg/an/hab.).

## 3 - La prévention des déchets – actions de communication

Des mesures en matière de prévention des déchets ont été mises en place depuis 2010 :

- 2010 à 2015 : Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec notamment le développement du compostage individuel et collectif.
- 2016 à 2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspil (Territoire ZDZG) avec notamment la création du Recycl'ab où des associations animent des ateliers de prévention des déchets et la mise en service du Tri Truck, véhicule d'information, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques de proximité.
- Signature d'une convention CARDEC le 12 septembre 2019 (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.

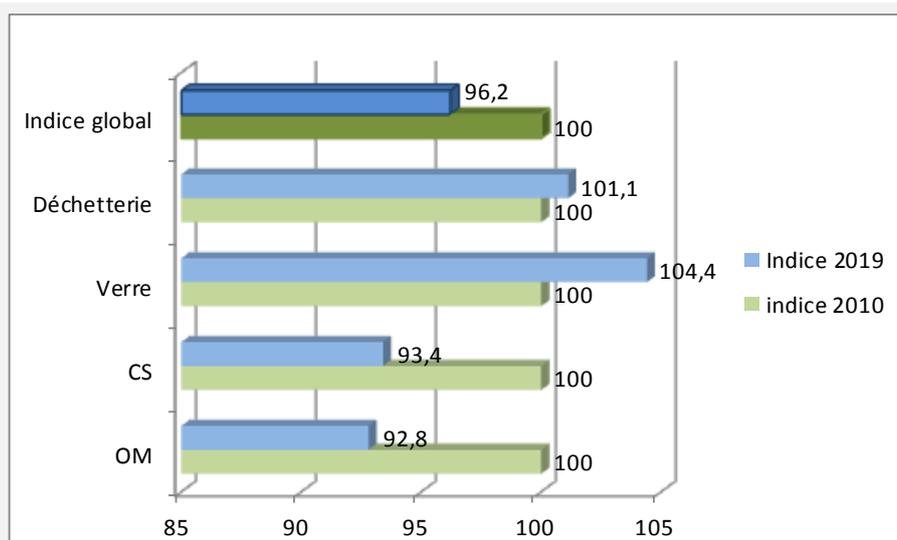
L'année 2019 a surtout été marquée par la mise en place d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** définissant 21 actions dans le cadre d'une feuille de route de prévention des déchets pour les 6 années à venir. Ce programme doit contribuer à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets,
- Proposer des solutions alternatives aux ordures ménagères pour une meilleure valorisation des déchets,
- Améliorer la maîtrise des coûts du service public,
- Interagir sur le comportement des habitants par le biais de la sensibilisation aux modes de consommation,
- Développer des projets porteurs d'emplois,
- Créer du lien social entre les habitants sur la thématique du déchet,
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations.

Le PLPDMA a été établi après concertation avec les différentes directions de la collectivité, les acteurs du territoire et les habitants. Il a été soumis à consultation publique durant un mois et voté officiellement par le Conseil Communautaire le 26 septembre 2019.



### 3.1 Réduction des déchets



Indice de réduction des quantités de DMA\* produites en 2019 avec une base 100 en 2010

DMA\* : Déchets Ménagers et Assimilés : somme des ordures ménagères résiduelles(OMr) + tri sélectif(CS) + verre + déchets des déchetteries

	indice 2010	kg/hab./an 2010	Indice 2019	Kg/hab./an 2019	Variation de l'indice en % 2019/2010
<b>OM</b>	100	261	92,8	242	<b>-7,2</b>
<b>CS</b>	100	59	93,4	55	<b>-6,6</b>
<b>Verre</b>	100	34	104,4	36	<b>4,4</b>
<b>Déchetterie</b>	100	155	101,1	156	<b>1,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>508</b>	<b>96,2</b>	<b>489</b>	<b>-3,8</b>

**3.8%** de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant entre 2010 et 2019.

La loi AGEC du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé un objectif de réduction de quantités des DMA produites par habitant de 15% entre 2010 et 2030.

A noter : le détail des tonnages se trouve chapitre 6

## 3.2 Actions de prévention - communication

<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>41 551</b> personnes sensibilisées à la problématique des déchets</li> <li>▶ <b>6 621</b> animations proposées par la collectivité en 2019</li> </ul>	 <p><b>5 708</b> composteurs individuels/ en pieds d'immeubles/ écoles/ partagés.</p>
<p><b>293</b> animations à destination du public scolaire</p> <p><b>8 100</b> élèves sensibilisés</p> <p><b>13</b> animations à destination d'un public adulte</p> <p><b>56</b> visites de sites (Trivalfer et Rémival)</p> <p><b>51</b> sessions de formation au compostage</p>	<p><b>21 077</b> échanges téléphoniques, numériques et visuels traités sur le point Tri Info</p>
<p><b>6 000</b> actions de sensibilisation en porte à porte et pieds d'immeubles</p>  <p>Le tri-truck présent en pieds d'immeubles</p>	<p>Participation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>4</b> manifestations à des temps forts nationaux (semaine du développement durable, semaine Européenne de réduction des déchets...)</li> <li>- <b>16</b> manifestations locales (distribution de mulch et compost, stands D3E avec Envie...)</li> <li>- <b>25</b> manifestations du Territoire (Place aux jeux, Loisirs Tour, Salon tendance Nature...)</li> <li>- <b>84</b> manifestations de proximité (Marchés, fêtes de quartiers...)</li> </ul>



### Installation et animation ludique autour des composteurs partagés

Le développement des composteurs partagés s'est accéléré sur la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets avec plus de 20 sites référencés en 2019. Ce sont ainsi plus de 500 foyers qui se mobilisent autour de ce projet.

A noter : le fonctionnement et la demande de participation au projet de composteurs partagés sont consultables sur le site du Grand Reims [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr) dans la partie Gestion des déchets/ Compostage domestique.

## 4 - La collecte

### 4.1 Organisation de la collecte

#### Déchets résiduels



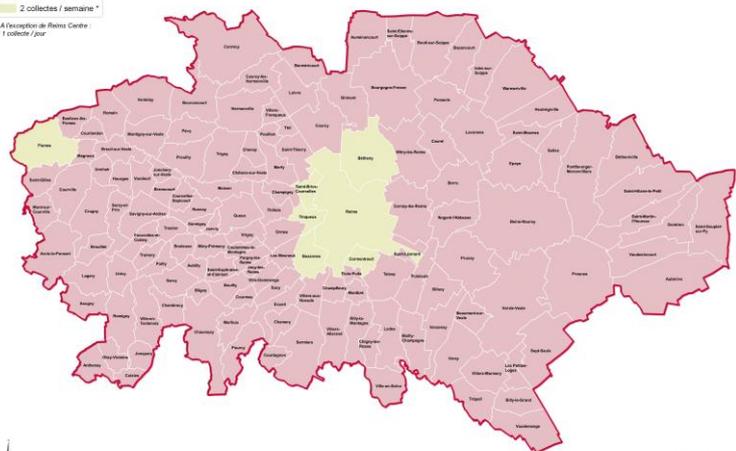
73 586 bacs

Collectés 2 fois par semaine pour l'ex territoire Reims Métropole et Fismes, et 1 fois par semaine pour le reste du territoire.



508 conteneurs enterrés

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du pôle déchets Centre.



0 1 2 3 4 5 km  
Réalisation : DCE2P - Service Ressources et Information  
Mars 2019 - 2020  
Grand Reims - Direction des Déchets  
[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

Fréquence de collecte des ordures ménagères

GRAND REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Emballages recyclables (Bouteilles et flaconnages plastique, journaux, revues, magazines, cartons, papiers, emballages métalliques, briques alimentaires)**



67 714 bacs



405 conteneurs enterrés

Collectés 1 fois par semaine pour les pôles déchets Centre (collecte centre-ville de Reims en sacs) et Est, ainsi que les communes de Fismes, Anthenay, Cuisles, Joncqery et Olizy-Violaine pour le pôle déchets Ouest. Collecte 1 fois par quinzaine pour les autres communes du pôle Ouest (en sacs).

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du pôle déchets Centre.



Fréquence de collecte tri sélectif

GRAND REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

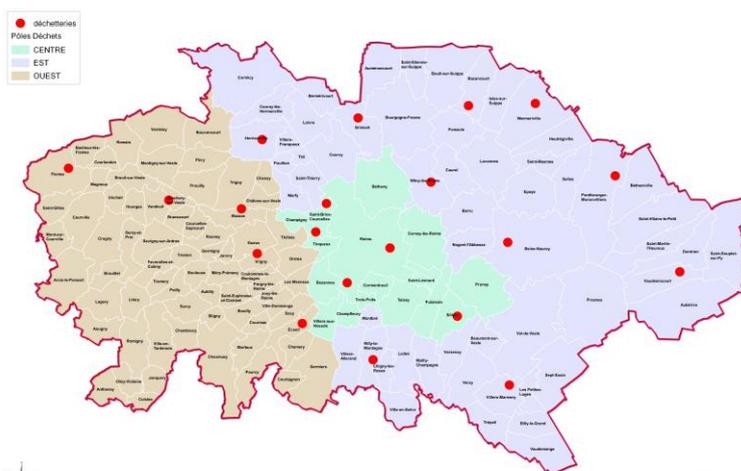
### 21 déchetteries

Conditions d'accès : les horaires d'ouverture ne sont pas identiques sur les 21 déchetteries. L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 1 m<sup>3</sup> ou 250 kg de gravats par jour (pôles déchets Est et Ouest), par visite pour le pôle déchets Centre.

L'accès pour les professionnels est autorisé dans 15 déchetteries (10 sur le pôle déchets Est, 4 sur le pôle déchets Ouest et 1 sur le pôle déchets Centre) sous conditions et dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par jour ou 50 m<sup>3</sup> annuels.

Les principaux types de déchets acceptés sur les 20 déchetteries fixes sont :

- ▶ Végétaux
- ▶ Gravats
- ▶ Encombrants
- ▶ Bois
- ▶ Cartons
- ▶ Ferraille
- ▶ Déchets d'Equipements  
Électriques et Electroniques
- ▶ Mobilier
- ▶ Déchets dangereux
- ▶ Plâtres et complexes
- ▶ Verre
- ▶ Textiles



Déchetteries

GRAND REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

## Verre



860 bornes d'apport volontaire aériennes

192 bornes d'apport volontaire enterrées

Collecte en apport volontaire et en porte à porte.

Deux prestataires de collecte opèrent sur le pôle déchets Centre, Minéris pour les conteneurs aériens et enterrés en apport volontaire.

SUEZ effectue la collecte en porte à porte pour les particuliers de Bezannes et des professionnels de métiers de bouche de Reims. La collecte sur les pôles déchets Est et Ouest est réalisée en régie.



## Biodéchets compostés



Gestion de proximité : composteurs

5 404 individuels  
82 en écoles  
28 composteurs partagés  
37 en pieds d'immeubles  
157 autonomes en établissements partagés

Collecte des déchets verts sur abonnement pour les particuliers des communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint Brice Courcelles et Tinquieux, 214 contrats en 2019.

Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous pour les particuliers du Grand Reims. Ce service complémentaire aux déchetteries implique une participation financière de l'utilisateur.

Collecte des textiles sur l'ensemble du territoire via des bornes aériennes.

*A noter : le détail de ces services est à retrouver sur le site internet du Grand Reims.*

## Autres collectes



Benne de collecte « Régie » pour les pôles déchets Est et Ouest.

### **Evolutions prévisibles de la collecte :**

Une étude de caractérisation des ordures ménagères menée en 2015 a mis en évidence une part conséquente de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères (49 kg/hab./an, soit 10 800 tonnes annuelles). Ainsi, le Grand Reims souhaite agir sur cet axe biodéchets en favorisant davantage le compostage individuel et le compostage partagé sur les domaines privé et public. Une collecte des biodéchets en habitat dense fera l'objet d'une étude en 2020. Il s'agit d'une action phare du PLPDMA.

Il est à noter que cette part des biodéchets comprise dans le flux ordures ménagères est inférieure à la moyenne nationale constatée lors de la dernière caractérisation de l'ADEME réalisée en 2017 (66 kg/an/hab.), confère article 6.1.

## **4.2 Informations complémentaires sur la collecte**

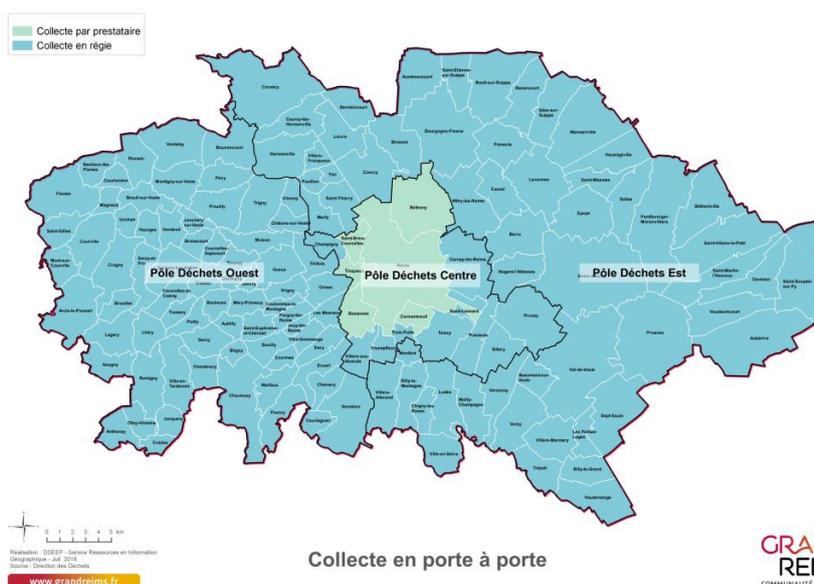
### **Mode de gestion**

Le Grand Reims exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire. Les collectes sont réalisées en régie sur les pôles déchets Est et Ouest, et par le biais de prestataires privés sur le pôle déchets Centre.

## Moyens déployés pour les collectes ordures ménagères, tri sélectif et verre



57 camions bennes dont 12 en régie  
 754 000 kms parcourus dont 305 000 en régie  
 515 000 L de gasoil dont 203 000 L en régie  
 130 agents de collecte dont 36 en régie



## Service rendu aux usagers non ménagers

	<p>14.9% des volumes de bacs mis en place sur le Grand Reims le sont pour les professionnels, 7.2% pour les administrations et 0.7% pour les associations, soit 37 300 bacs.</p> <p><i>A noter : ces données sont estimées par rapport aux éléments constatés sur les pôles déchets Est et Centre.</i></p>
	<p>Limites du service public : les professionnels, selon leurs secteurs d'implantation sur le territoire du Grand Reims, peuvent être collectés à hauteur de 360 à 2 000 litres hebdomadaires d'ordures ménagères et /ou de matériaux recyclables (bacs ou sacs jaunes).</p>
	<p>Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers :</p> <p>Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Reims est instaurée. A ce titre, 175 tonnes ont été collectées en 2019.</p> <p>Une collecte du verre en porte à porte est proposée aux métiers de bouche du centre-ville de Reims. 1 025 tonnes de verre ont ainsi été collectées.</p> <p><i>A noter : les professionnels peuvent accéder également aux 15 déchetteries réparties sur le territoire (cf. art 6.2).</i></p>

## Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Création d'aménagements destinés notamment à la suppression de marches arrière effectuées lors des collectes afin de se conformer à la recommandation **R 437** de la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés**. Cette recommandation est considérée comme une « règle d'art » et engage la responsabilité de la collectivité et des communes.

Initiée en 2010, cette démarche a pour objectif de lutter contre les accidents des métiers de la collecte. 377 marches arrière ont ainsi été dénombrées sur le territoire du Grand Reims en 2010. Depuis, 311 marches arrière ont été résolues, 59 sont en cours de résolution et 7 n'ont toujours pas été solutionnées.

Ainsi, pour satisfaire à cette recommandation, il a été nécessaire de mettre en place des actions multiples :

- Suppression du stationnement gênant,
- Création de sites de présentation des bacs,
- Regroupement de bacs individuels,
- Création d'aires de retournement,
- Collecte des bacs à pieds sur une distance de 25 m maximum,
- Passage avec camions benne à gabarit adapté.

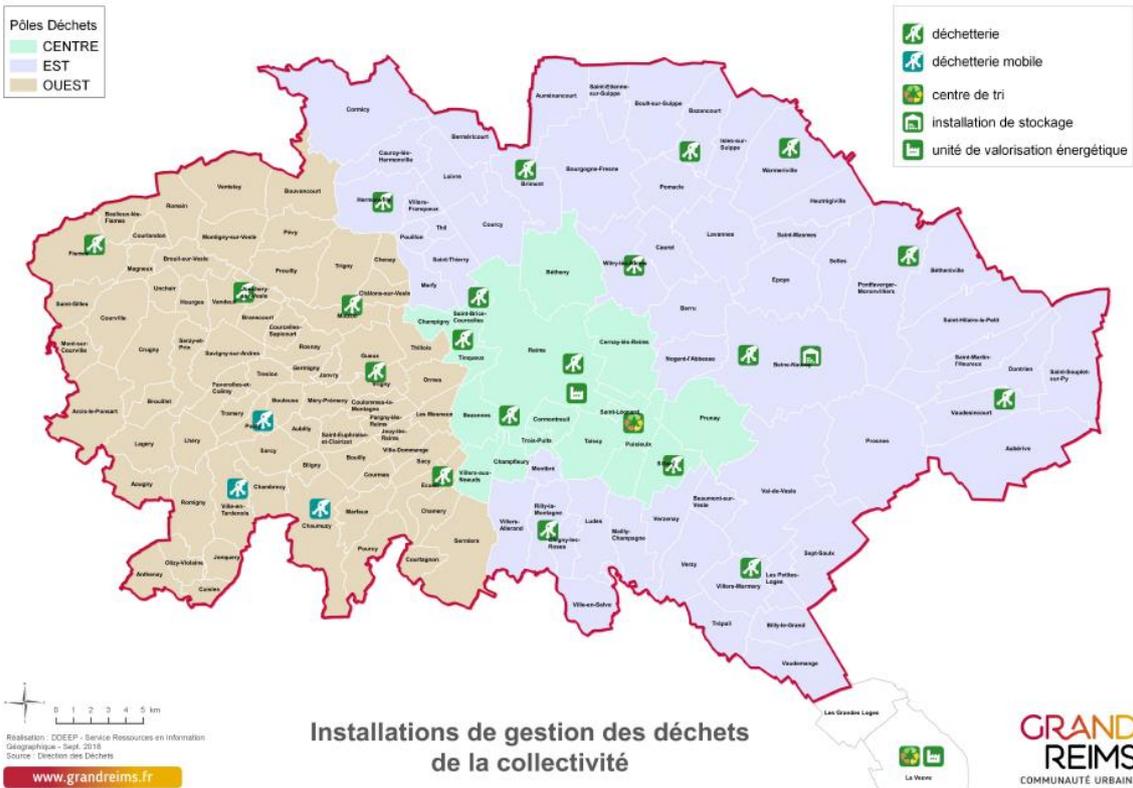


Regroupement des bacs individuels à l'angle de la voie en impasse avec aménagement d'une dalle de présentation.

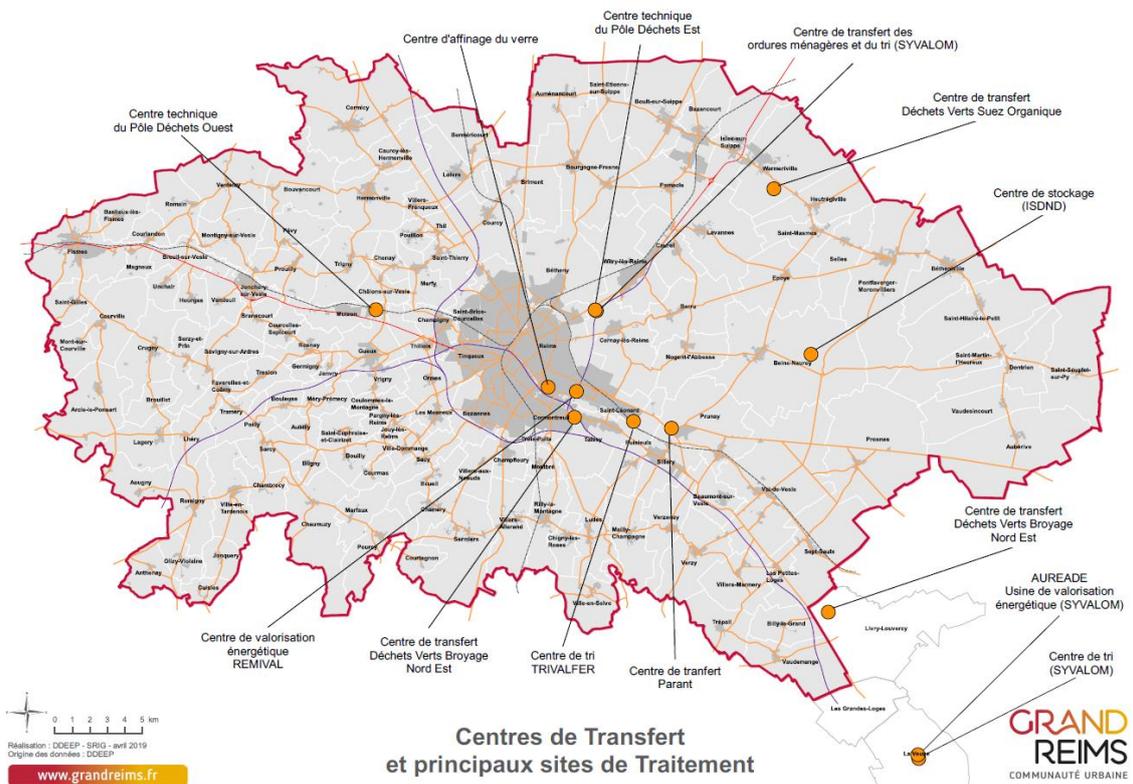
## 5 - La valorisation – traitement –

### 5.1 Modes de valorisation des déchets

Déchets résiduels		VALORISATION ENERGETIQUE		VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES																																																																																																																													
 <p><b>71 278 tonnes</b> 55 856 t vers UVE REMIVAL (PDC collecte prestataire) 15 422 t vers UVE AUREADE (PDO et PDE collecte régle)</p>		<p>Unités de valorisation énergétique</p> <p>→ REMIVAL (Reims 51)</p>  <p>→ AUREADE (La Veuve 51)</p>		<p>Electricité -AUREADE : 49 545 Mwh -REMIVAL : 10 857 Mwh</p> <p>Chaleur -REMIVAL : 73 508 Mwh</p> <p>Résidus : <b>total de traitement des 2 UVE :</b> 15 300 T mâchefers 1 840 T ferrailles 2 950 T Refiom</p>		<p><b>46 086 tonnes sur 21 déchetteries</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Nature des traitements</th> </tr> <tr> <th>Valorisation énergétique</th> <th>Valorisation matière</th> <th>Mise en stockage</th> <th>Réemploi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>papier/carton</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>emballages en mélanges</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>encombrants incinérables</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>encombrants non incinérables</i></td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>gravats</i></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>plâtres et complexes</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>amiante</i></td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td><i>métaux</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>déchets verts</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>bois B</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DEA - mobiliers</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>D3E</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>housses plastique</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>polystyrène</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DDS</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>huiles</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>huiles alimentaires</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>lampes</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>Piles et batteries</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DASRI</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>cartouches + nespresso</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>pneumatiques</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>						Nature des traitements				Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi	<i>papier/carton</i>		✓			<i>emballages en mélanges</i>		✓			<i>encombrants incinérables</i>	✓				<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓	<i>gravats</i>		✓	✓	✓	<i>plâtres et complexes</i>		✓			<i>amiante</i>			✓		<i>métaux</i>		✓			<i>déchets verts</i>		✓			<i>bois B</i>		✓			<i>DEA - mobiliers</i>	✓	✓			<i>D3E</i>		✓			<i>housses plastique</i>		✓			<i>polystyrène</i>		✓			<i>DDS</i>	✓	✓	✓	✓	<i>huiles</i>		✓			<i>huiles alimentaires</i>		✓			<i>lampes</i>		✓			<i>Piles et batteries</i>		✓			<i>DASRI</i>	✓				<i>cartouches + nespresso</i>	✓				<i>pneumatiques</i>	✓	✓		
	Nature des traitements																																																																																																																																
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi																																																																																																																													
<i>papier/carton</i>		✓																																																																																																																															
<i>emballages en mélanges</i>		✓																																																																																																																															
<i>encombrants incinérables</i>	✓																																																																																																																																
<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓																																																																																																																													
<i>gravats</i>		✓	✓	✓																																																																																																																													
<i>plâtres et complexes</i>		✓																																																																																																																															
<i>amiante</i>			✓																																																																																																																														
<i>métaux</i>		✓																																																																																																																															
<i>déchets verts</i>		✓																																																																																																																															
<i>bois B</i>		✓																																																																																																																															
<i>DEA - mobiliers</i>	✓	✓																																																																																																																															
<i>D3E</i>		✓																																																																																																																															
<i>housses plastique</i>		✓																																																																																																																															
<i>polystyrène</i>		✓																																																																																																																															
<i>DDS</i>	✓	✓	✓	✓																																																																																																																													
<i>huiles</i>		✓																																																																																																																															
<i>huiles alimentaires</i>		✓																																																																																																																															
<i>lampes</i>		✓																																																																																																																															
<i>Piles et batteries</i>		✓																																																																																																																															
<i>DASRI</i>	✓																																																																																																																																
<i>cartouches + nespresso</i>	✓																																																																																																																																
<i>pneumatiques</i>	✓	✓																																																																																																																															
<p>PDC prestataire PDE/PDO en régie</p> <p>→ Centre de transfert Cernay les Reims</p>																																																																																																																																	
Emballages recyclables		VALORISATION MATIERE																																																																																																																															
 <p><b>16 162 tonnes</b> 12 324 t vers TRIVALFER (PDC) 3 838 t vers AUREADE (PDO et PDE)</p>		<p>Centres de tri</p> <p>→ TRIVALFER (Reims 51)</p>  <p>→ AUREADE (La Veuve 51)</p>		 <p>-5853 T Vieux papiers -1484 T Plastiques -5930 T Cartons et EMR -152 T Briques alimentaires -489 T Acier -52 T Aluminium -2128 T de refus (retour en valorisation énergétique)</p>																																																																																																																													
<p>PDC prestataire PDO/PDE en régie</p> <p>→ Centre de transfert Cernay les Reims</p>																																																																																																																																	
Verre		VALORISATION MATIERE																																																																																																																															
 <p><b>10 464 tonnes</b> Porte à porte : 1 113 t Apport volontaire : 9 351 t</p>		<p>Usine de recyclage SIBELCO (Reims 51)</p>  <p>→ Verrerie O-I manufacturing (Reims 51)</p>																																																																																																																															
<p>PDC : prestataires PDO et PDE en Régie</p>																																																																																																																																	
Composteurs		VALORISATION ORGANIQUE																																																																																																																															
 <p><b>5 708 composteurs</b></p>				<p>Compost individuel ou partagé</p> <p>Pour mémoire : PDC : Pôle déchets Centre PDE : Pôle déchets Est PDO : Pôle déchets Ouest</p>																																																																																																																													



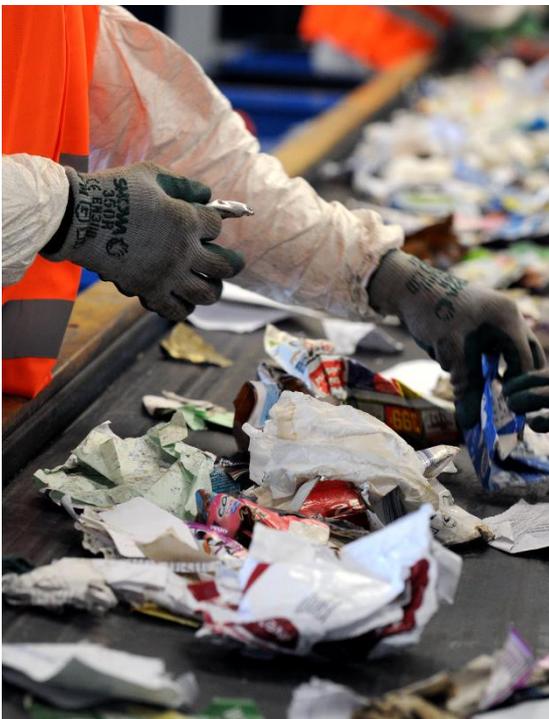
## 5.2 La compétence traitement



La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée partiellement au SYVALOM pour les pôles déchets Est et Ouest. Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de 73 000 habitants. Pour le pôle déchets Centre, la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims.

## Présentation des équipements de traitement

	OMr pôle Centre	OMr pôles Est et Ouest	CS pôle Centre	CS pôles Est et Ouest	Verre
Mode d'exploitation	Délégation de Service Public UVE REMIVAL	Adhésion UVE AUREADE	Marché Centre de tri TRIVALFER	Adhésion Centre de tri AUREADE	SIBELCO
Capacité de traitement en tonnes	103 000	110 000	15 000	28 000	250 000
Tonnage traité pour le Grand Reims en 2019	55 856	15 422	13 773	3 838	10 464
Mode de valorisation	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière



Centre de tri TRIVALFER

## Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Achèvement des travaux d'amélioration de la performance énergétique débutés en 2018 sur l'UVE REMIVAL.
- Deux campagnes de suivis d'émissions atmosphériques ont eu lieu en avril et septembre 2019 sur l'UVE REMIVAL.
- Un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement de REMIVAL a été mené par l'ATMO du Grand Est durant le mois d'octobre 2019.

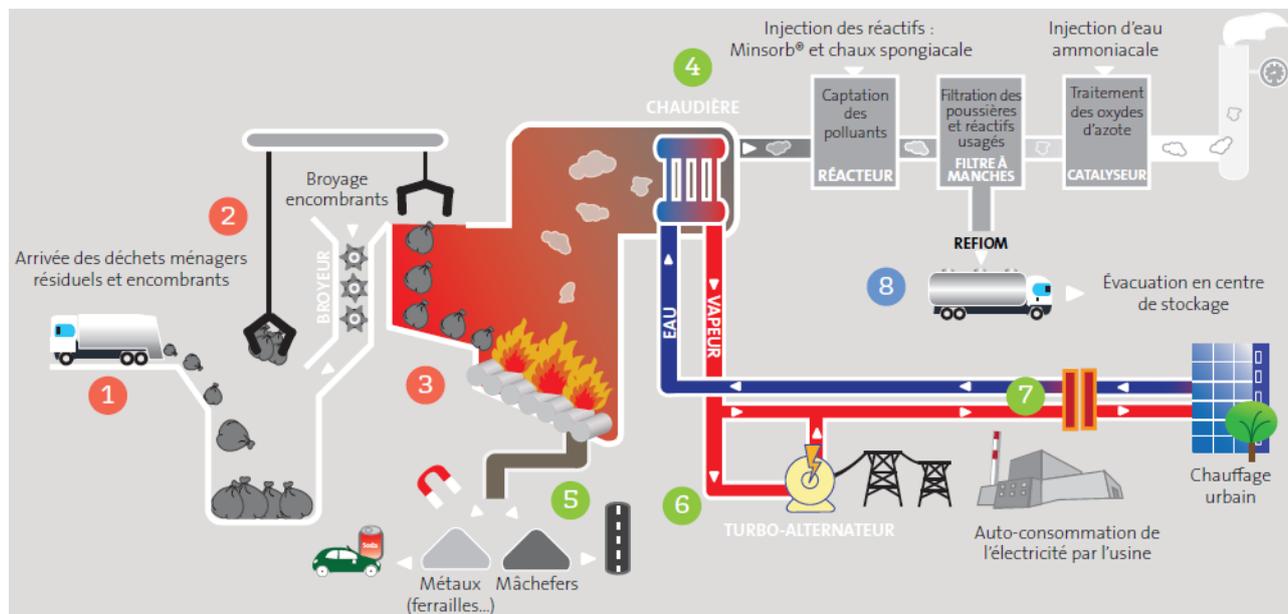


Schéma de fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique REMIVAL

## 5.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

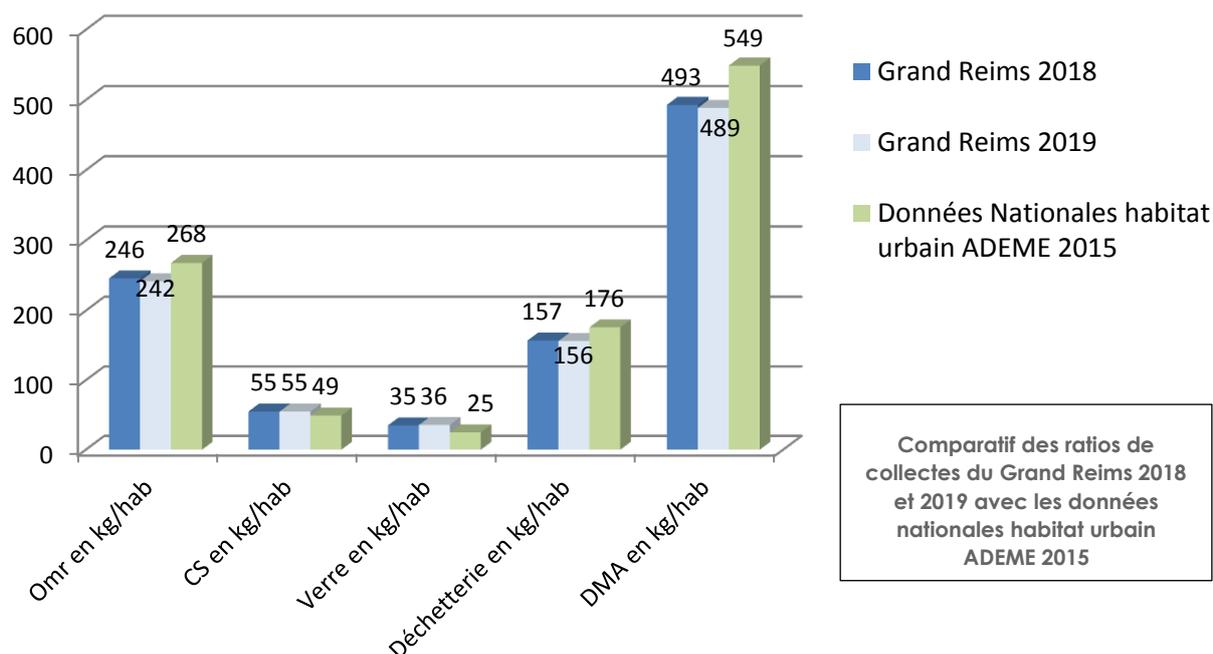
<p><b>Taux de valorisation matière</b></p>	<p><b>Taux de valorisation global (matière et énergétique)</b></p> <p><b>94.3%</b></p>																																								
<p><b>43.5%</b> de valorisation matière</p> <p>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65% en 2025.</p>																																									
<p><b>Taux de valorisation énergétique</b></p>	<p><b>Répartition des taux de valorisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnages valorisés valorisation énergétique</li> <li>Tonnages valorisés Valorisation matière</li> <li>Tonnages non valorisés Mise en stockage</li> </ul>																																								
<p><b>50.8%</b> de valorisation énergétique</p> <p>Performance énergétique des installations : UVE REMIVAL : 74% UVE AUREADE : 80%</p> <p>Au regard de la directive 2008/98/CE, du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.</p>																																									
<p><b>Réduction des déchets enfouis</b></p>	<table border="1" data-bbox="786 1391 1430 1644"> <thead> <tr> <th>Mise en stockage 2019 en tonnes</th> <th>PDC</th> <th>PDO</th> <th>PDE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Encombrants</b></td> <td>216</td> <td>2 512</td> <td>2 001</td> </tr> <tr> <td><b>REFIOM</b></td> <td>2 188</td> <td>312</td> <td>448</td> </tr> <tr> <td><b>OM détournées</b></td> <td>1 447</td> <td>831</td> <td>1 191</td> </tr> <tr> <td><b>Déchets amiante</b></td> <td>31</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Total par pôle</b></td> <td><b>3 882</b></td> <td><b>3 655</b></td> <td><b>3 640</b></td> </tr> <tr> <td><b>Stockage total 2019</b></td> <td colspan="3"><b>11 177</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="786 1682 1430 1868"> <thead> <tr> <th></th> <th>2010</th> <th>2019</th> <th>Evolution en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Tonnages stockés</b></td> <td>6 982</td> <td>11 177</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td><b>Part des tonnages mise en stockage en %</b></td> <td>4,78</td> <td>7,70</td> <td>61</td> </tr> </tbody> </table>	Mise en stockage 2019 en tonnes	PDC	PDO	PDE	<b>Encombrants</b>	216	2 512	2 001	<b>REFIOM</b>	2 188	312	448	<b>OM détournées</b>	1 447	831	1 191	<b>Déchets amiante</b>	31	0	0	<b>Total par pôle</b>	<b>3 882</b>	<b>3 655</b>	<b>3 640</b>	<b>Stockage total 2019</b>	<b>11 177</b>				2010	2019	Evolution en %	<b>Tonnages stockés</b>	6 982	11 177	60	<b>Part des tonnages mise en stockage en %</b>	4,78	7,70	61
Mise en stockage 2019 en tonnes		PDC	PDO	PDE																																					
<b>Encombrants</b>	216	2 512	2 001																																						
<b>REFIOM</b>	2 188	312	448																																						
<b>OM détournées</b>	1 447	831	1 191																																						
<b>Déchets amiante</b>	31	0	0																																						
<b>Total par pôle</b>	<b>3 882</b>	<b>3 655</b>	<b>3 640</b>																																						
<b>Stockage total 2019</b>	<b>11 177</b>																																								
	2010	2019	Evolution en %																																						
<b>Tonnages stockés</b>	6 982	11 177	60																																						
<b>Part des tonnages mise en stockage en %</b>	4,78	7,70	61																																						
<p><b>7.7 %</b> de déchets non dangereux, non inertes enfouis en 2019.</p> <p>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.</p> <p>A noter : en 2019, le détournement des déchets vers l'enfouissement a été plus important que les dernières années suite aux travaux de modernisation de l'UVE REMIVAL.</p>																																									

## 6 – Les flux et tonnages annuels

### 143 990 T

C'est le tonnage total tous flux confondus collecté en 2019 soit **489** kg de déchets par habitant. La moyenne nationale pour un même milieu URBAIN est de 549 kg/hab./an en 2015 (Données ADEME).

En 2018, ce sont 145 397 tonnes, soit 493 kg de déchets par habitant qui ont été produits.



La production de déchets ramenée à l'habitant a baissé de 0.9% par rapport à 2018, notamment sur le flux ordures ménagères résiduelles (- 1 350 tonnes).

Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	<b>71 278 T en 2019</b> / 72 632 T en 2018 242 kg /hab./an		<b>16 162 T en 2019</b> / 16 243 T en 2018 55 kg /hab./an		<b>10 464 T en 2019</b> / 10 312 T en 2018 36 kg /hab./an
Déchetteries			Production annuelle du Grand Reims		
	<b>46 086 T en 2019</b> / 46 210 T en 2018 156 kg /hab./an	<b>143 990 T en 2019</b> / 145 397 T en 2018 489 kg /hab./an			

Les tonnages collectés par le Grand Reims, ramenés à l'habitant (489 kg/hab./an), sont **11.1% inférieurs** à la moyenne nationale (Source ADEME 2015) pour un même type d'habitat URBAIN (549 kg/hab./an).

Cette différence est particulièrement visible sur les flux ordures ménagères et peut s'expliquer par les différentes actions de prévention qui ont été initiées depuis 2010 par la collectivité (ex : mise en place de composteurs individuels et partagés). Elle s'explique également dans un contexte national de communication autour de la prévention des déchets et local sur le Grand Reims avec notamment la préparation du PLPDMA et la mise en place de la collecte innovante des flacons en plastique.

## 6.1 Composition des déchets collectés

### Composition de la poubelle ordures ménagères du Grand Reims en 2015 :

**57%** du contenu du bac d'ordures ménagères sont composés de déchets résiduels recyclables (étude de caractérisation des ordures ménagères de 2015).

			
PAPIERS 16.2 kg/hab./an 6.2%	EMBALLAGES 26 kg/hab./an 10%	VERRE 10 kg/hab./an 3.9%	FRACTION RESIDUELLE 91.5 kg/hab./an 35.2%
			
DECHETS ORGANIQUES 49.4 kg/hab./an 19%	TEXTILES 8.8 kg/hab./an 3.4%	PLASTIQUES avec extension des consignes de tri 43.1 kg/hab./an 16.6%	AUTRES DECHETS (petit électroménager, déchets dangereux...) 15 kg/hab./an 5.8%

La part de matériaux présents dans la poubelle ordures ménagères du Grand Reims pouvant faire l'objet d'un geste de tri simple (papiers, emballages, verre, textiles) reste très importante (environ 23% du poids de la poubelle). Les dispositifs de tri de ces flux sont pourtant déjà mis en place par la collectivité depuis les années 2000.

Le principe de la caractérisation consiste à établir, pour un flux de déchets, la répartition de plusieurs fractions la composant. Ainsi, les résultats obtenus ci-dessus permettent de connaître la part des déchets recyclables envoyée à l'incinération (valorisation énergétique) alors qu'elle pourrait faire l'objet d'une valorisation matière. Les grandes orientations de gestion des déchets de la collectivité dépendront en grande partie des analyses de cette caractérisation.

**MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM) de l'ADEME :**

Ci-dessous, les résultats 2017 de la méthode développée par l'ADEME initiée sur l'ensemble du territoire national permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets présents dans le bac ordures ménagères. Elle permet d'évaluer le gisement de matières recyclables la composant.

	<b>% MODECOM national 2017</b>	<b>kg/hab</b>
Papiers	8%	19 kg/hab
Metaux	4%	10 kg/hab
Verre	5%	12 kg/hab
Fraction résiduelle	32%	78 kg/hab
Cartons	7%	16 kg/hab
Plastiques	15%	36 kg/hab
Textiles	3%	6 kg/hab
Déchets organiques	27%	66 kg/hab
<b>Total OMR</b>	<b>100%</b>	<b>243 kg/hab</b>

La comparaison des deux caractérisations permet avant tout de mettre en évidence une part moins importante de déchets fermentescibles dans le bac OMr sur le Grand Reims. Le détournement de cette part de déchets fermentescibles des ordures ménagères fera l'objet d'une expérimentation de collecte séparée en point d'apport volontaire dans le cadre du futur marché de collecte (2021).

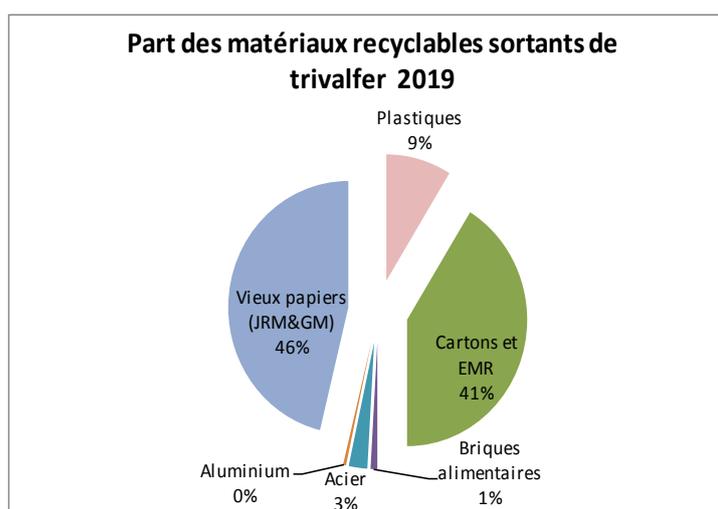
## Composition de la poubelle tri sélectif :

			
Vieux papiers (JRM et GM) <b>22.1kg/hab.</b> 40.2%	Emballages plastique <b>4.2 kg/hab.</b> 7.7%	Briques alimentaires <b>0.4 kg/hab./an</b> 0.8%	Cartons et EMR <b>19.7 kg/hab./an</b> 35.8%
			
Acier <b>1.2 kg/hab./an</b> 2.2%	Aluminium <b>0.2 kg/hab./an</b> 0.3%	Refus de tri <b>7.3 kg/hab./an</b> 13.2%	

Nous remarquons que près de la moitié du poids de la poubelle jaune de tri est composée de vieux papiers (journaux, revues, magazines...).

### 13.2 % : Le taux de refus de tri présent dans le bac jaune.

Ce taux est bas comparé aux données nationales (18% données ADEME 2014). Il résulte de forts investissements en termes de moyens de sensibilisation et de communication dès la mise en place du dispositif de tri sélectif.

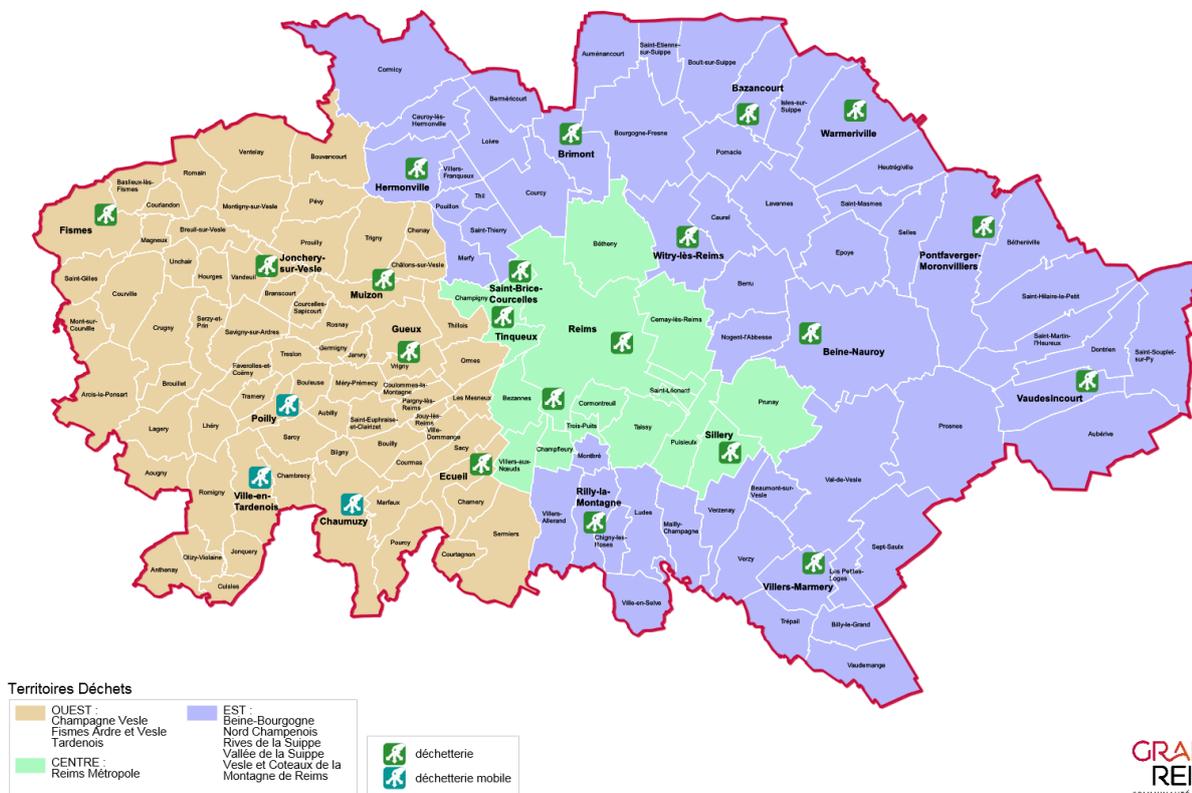


A noter : ces données sont issues des expéditions réelles sorties de notre centre de tri TRIVALFER.

Avec 55kg/an/hab. de collecte sélective (soit 12% de mieux que la moyenne nationale), les habitants du Grand Reims sont de bons trieurs en qualité et en quantité.

## 6.2 Les déchetteries

### Déchetteries de la collectivité



### Mode de Gestion :

Les 15 déchetteries des Pôles déchets Est et Ouest sont gérées en régie, exceptée la déchetterie mobile située sur le Pôle déchets Ouest qui est gérée par un prestataire, VEOLIA. Les 5 déchetteries du Pôle déchets Centre sont gérées par un prestataire, URBASER.

13 gardiens œuvrent sur les 15 déchetteries des Pôles déchets Est et Ouest gérées en régie, 1 agent VEOLIA sur la déchetterie mobile. 13 autres agents du prestataire d'exploitation URBASER sont mobilisés sur les 5 déchetteries du Pôle déchets Centre.

**46 086** tonnes ont été apportées sur les 21 déchetteries du Grand Reims en 2019 pour une fréquentation de 820 000 personnes. Une hausse de la fréquentation de 3.3% depuis 2010 est à noter, essentiellement constatée sur le Pôle déchets Centre (+8.3%) depuis 2017, année de la création du Grand Reims. En 2019, les 5 déchetteries du Pôle déchets Centre ont accueilli près de 530 000 visiteurs.

**156** kg de déchets par habitant ont été déposés en 2019 (157 kg/hab. en 2018 et 176 kg/hab. : données nationales ADEME 2015).

La différence notable avec les données nationales peut s'expliquer en partie par la nature des déchets collectés (majoritairement gravats, encombrants, déchets verts) et la typologie de l'habitat d'une majorité de la population (collectif dense).

**21** catégories de déchets collectées en déchetteries dont principalement :

 DÉCHETS VERTS	26 %	 ENCOMBRANTS	23 %	<b>Eco-organismes présents sur nos déchetteries :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COREPILE : Piles et accumulateurs</li> <li>- ECO-MOBILIER : Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)</li> <li>- ECOLOGIC : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)</li> <li>- RECYLUM : Lampes et néons</li> <li>- ECO-DDS : Déchets dangereux diffus</li> </ul>
 DÉBLAIS / GRAVATS	21 %	 MÉTAUX	4 %	
<b>Evolution des tonnages :</b>				<b>Evolution des flux collectés en déchetteries :</b>  <b>Evolution des consignes d'acceptation de la filière « plâtres et complexes » entraînant un déplacement des volumes « gravats » vers les plâtres et complexes. La filière gravats se veut plus qualitative quant aux déchets réceptionnés.</b>  <b>La plupart des sites a été équipée de bennes ECO-MOBILIER en 2019. Une partie du flux d'encombrants incinérables et bois a été détournée vers la benne « mobilier » (permettant de réaliser une économie de traitement).</b>  <b>L'organisation de la collecte des DEEE a été impactée par les nouveaux contrats de l'éco-organisme ECOLOGIC au 1<sup>er</sup> avril 2019). Le chiffre de 2019 n'est pas consolidé et ne doit donc pas être comparé à 2018.</b>
	2019	2018	Evolution 2019/2018	
Déchets verts	11 737	11 381	3.1%	
Gravats	9 415	10 115	-6.9%	
Encombrants	10 732	11 047	-2.9%	
Bois	3 662	4 282	-14.5%	
Cartons	1 419	1 442	-1.6%	
Ferraille	2 020	2 097	-3.7%	
DEEE	1 894	1 946	-2.7%	
Mobilier	3 004	2 076	44.7%	
Déchets dangereux	438	468	-6.4%	
Plâtres complexes et	1 105	678	63%	
Autres déchets	660	678	-2.7%	
<b>TOTAL</b>	<b>46 086</b>	<b>46 210</b>	<b>-0.3%</b>	

### L'accueil des professionnels en déchetteries :

Un nouveau dispositif d'accueil des professionnels en déchetterie est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. 558 professionnels, soit 18,7 % de plus qu'en 2018, ont signé une convention leur permettant d'accéder aux 15 déchetteries communautaires accessibles. Le volume total de déchets des professionnels comptabilisé en 2019 est de 4 190 m<sup>3</sup>.

*A noter : Pour connaître les conditions d'accès applicables depuis le 01/01/2019, les professionnels sont invités à prendre contact avec TRI INFO au 03 26 02 90 90.*

## 7 - Les coûts - financement

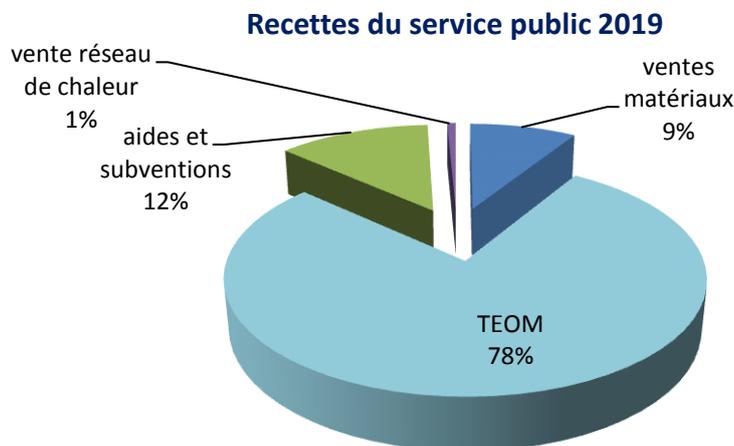
### 7.1 Le compte administratif 2019

	Dépenses	Recettes
<b>Budget de fonctionnement 2019</b>	34 715 K€	33 331 K€
<b>Dont :</b>		
- Contrats de prestation de service		
- Incinération	1 153 K€	
- Trivalfer	6 351 K€	
- Collecte recyclables	1 851 K€	
- Exploitation déchetteries	1 950 K€	
- Collecte OM	1 872 K€	
- Collecte OM	6 736 K€	
- Contrat de prestation (SYVALOM)	3 056 K€	
- Personnel	5 151 K€	
- Vente de produits		2 916 K€
- TEOM		25 597 K€
- Subventions et aides		4 154 K€
- Vente de chaleur		236 K€
<b>Budget d'investissement 2019</b>	3 453 K€	

Le poste de dépenses a évolué par rapport à l'année 2018, notamment sur l'exploitation des déchetteries suite au renouvellement du marché et à l'augmentation de la fréquentation (+ 241 K€). Par ailleurs, une collecte innovante des bouteilles plastique (YOYO) a été mise en place en 2019 pour un coût de 80K€.

Le poste de recettes a été impacté notamment par la baisse des cours mondiaux de vente de matériaux sur 2019(-124 K€) et les travaux sur Rémival du Groupe Turbo Alternateur qui ont réduit les recettes énergétiques.

## Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Les produits, constitués de la vente de produits et de chaleur, de subventions et aides, couvrent 21% des charges sur l'année 2019. Pour rappel, les soutiens des éco-organismes (CITEO, ECO-DDS, ECO MOBILIER...) sont directement liés aux performances de tri des matériaux de la collectivité, donc tributaires de l'implication du citoyen du Grand Reims à bien trier. Le taux de TEOM reste inchangé sur l'année 2019 à 7,08%, représentant 78% des recettes du service public de prévention et de gestion des déchets de la collectivité. Au niveau national, le taux de couverture moyen par le financement est de 105% (données ADEME - référentiel des coûts service public déchets 2019).

### Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant € TTC réglé en 2019	Date de fin de marché
<b>Fourniture de contenants</b>	ESE (bacs de pré collecte) ASTECH (conteneurs enterrés) PTL (sacs de pré collecte) UGAP (colonnes aériennes) SULO/QUADRIA/EMERAUDE ID (composteurs)	535 K€	ESE : 20/02/2023 ASTECH : 26/06/2022 PTL : 15/11/ 2023 UGAP : SO Composteurs : novembre 2022
<b>Collecte des déchets du Pôle Déchets Centre</b>	SUEZ (collecte OMr et CS) EMMAÛS MINERIS (verre)	8 673 K€	SUEZ : 31/03/ 2021 EMMAÛS : 31/03/2023 MINERIS : 30/06/2021
<b>Gestion des déchetteries du Pôle Déchets Centre</b>	URBASER ORTEC/CHIMIREC/ONYX/RITLENG (gestion bas de quais)	2 010 K€	URBASER : mai 2023 ORTEC : 24/05/2022 ONYX : 12/06/2023 RITLENG : 12/06/2023
<b>Traitement des déchets du Pôle Déchets Centre</b>	CHAZELLE (centre de tri TRIVALFER) GIE YPREMA MORONI (gestion plateforme mâchefer) REMIVAL (UVE ordures ménagères,) Délégation Service Public	8 640 K€	CHAZELLE : 30/04/2021 GIE YPREMA MORONI : 30/06/2024 REMIVAL : 31/12/2026

## 7.2 La matrice des coûts (SINOE)

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

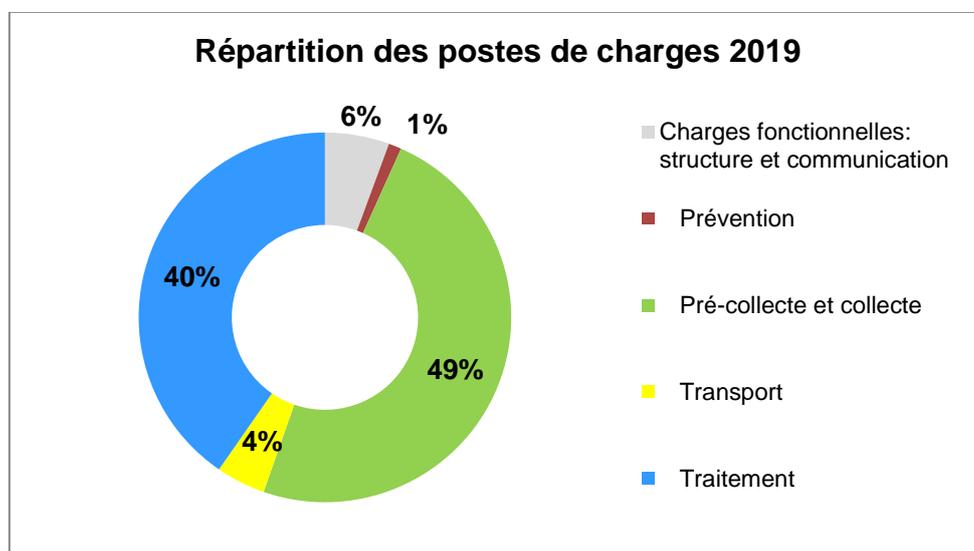
Il permet de connaître les différents postes de charges et de produits. L'ensemble des données ci-dessous est extrait de la dernière matrice des coûts validée de l'exercice 2019.

Après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides), le **coût restant à la charge de la collectivité** est de **83,7 €HT/habitant**. Il s'agit du coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2019.

Une hausse de 5.7% par rapport à l'année 2018 s'explique notamment par :

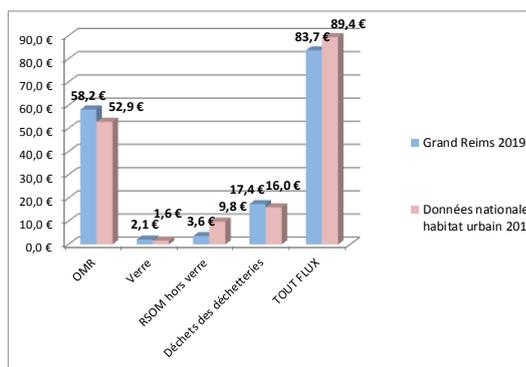
- Une augmentation des charges liées à:
  - Nouveau marché de gestion des déchetteries et augmentation de leur fréquentation,
  - Expérimentation d'une collecte innovante et collaborative (Yoyo),
  - Le versement d'une subvention exceptionnelle à ENVIE dans le cadre de la collecte des D3E dans nos déchetteries.
- Une baisse des recettes liées à:
  - Très forte chute des cours mondiaux de vente des matériaux,
  - Baisse des recettes énergétiques sur Rémival faisant suite aux travaux sur le Groupe Turbo Alternateur.

### Tableau de répartition des charges 2019

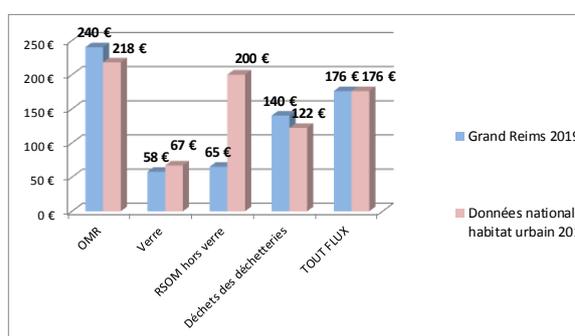


Les charges représentent un coût de 108.07 € HT par habitant sur l'exercice 2019. Elles sont essentiellement constituées de charges techniques (94%). Les postes de charges de collecte (49%) et de traitement (40%) représentent 89% des charges.

### Coût du service public de prévention et gestion des déchets 2019

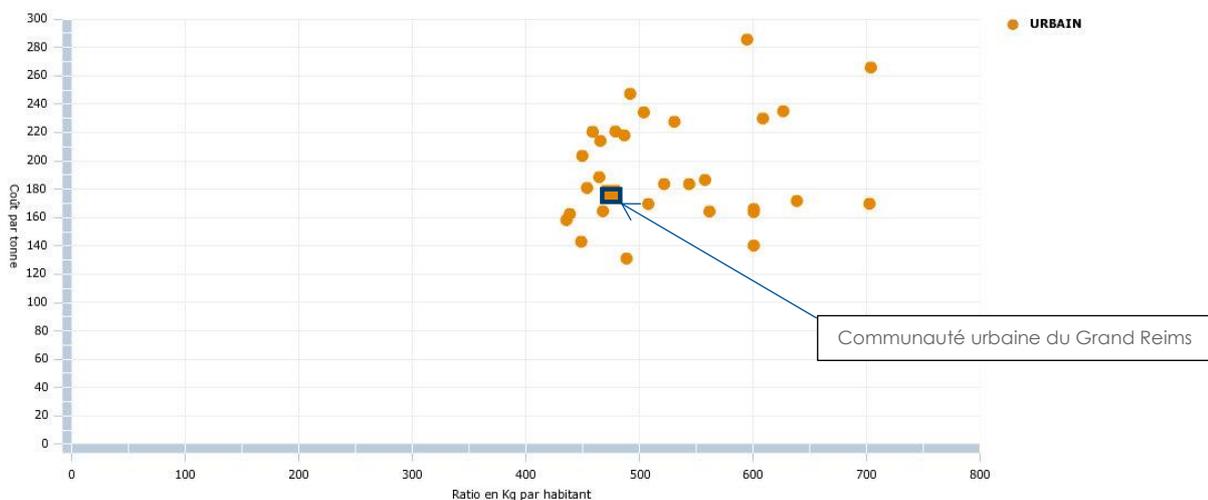


Comparatif du coût aidé en €HT par habitant 2019 avec les dernières données nationales ADEME 2016

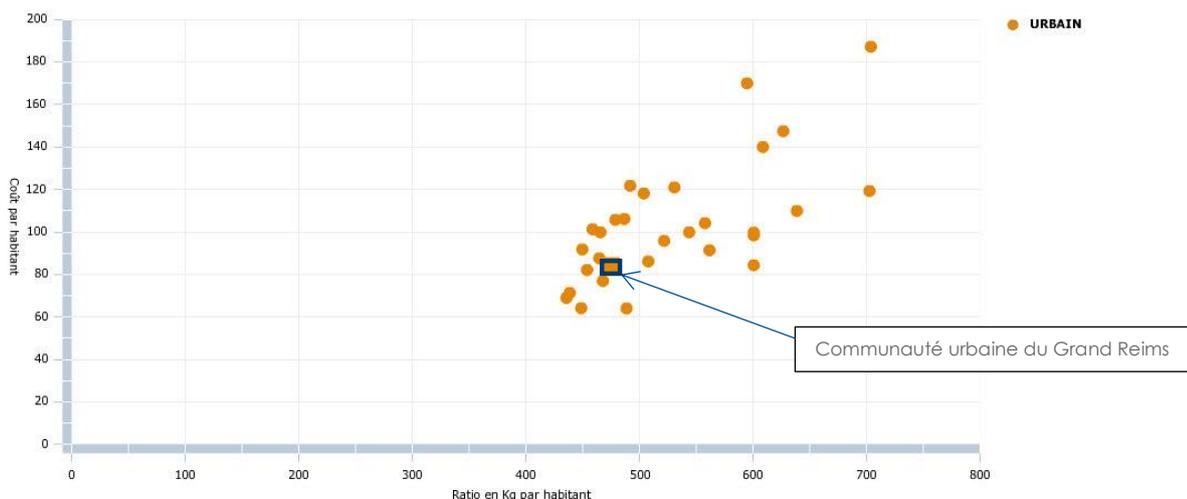


Comparatif du coût aidé en €HT par tonne 2019 avec les dernières données nationales ADEME 2016

Le coût aidé est déterminé pour le Grand Reims avec la matrice des coûts validée pour 2019. Il correspond au coût qui reste à la charge de la collectivité par habitant ou par tonne.



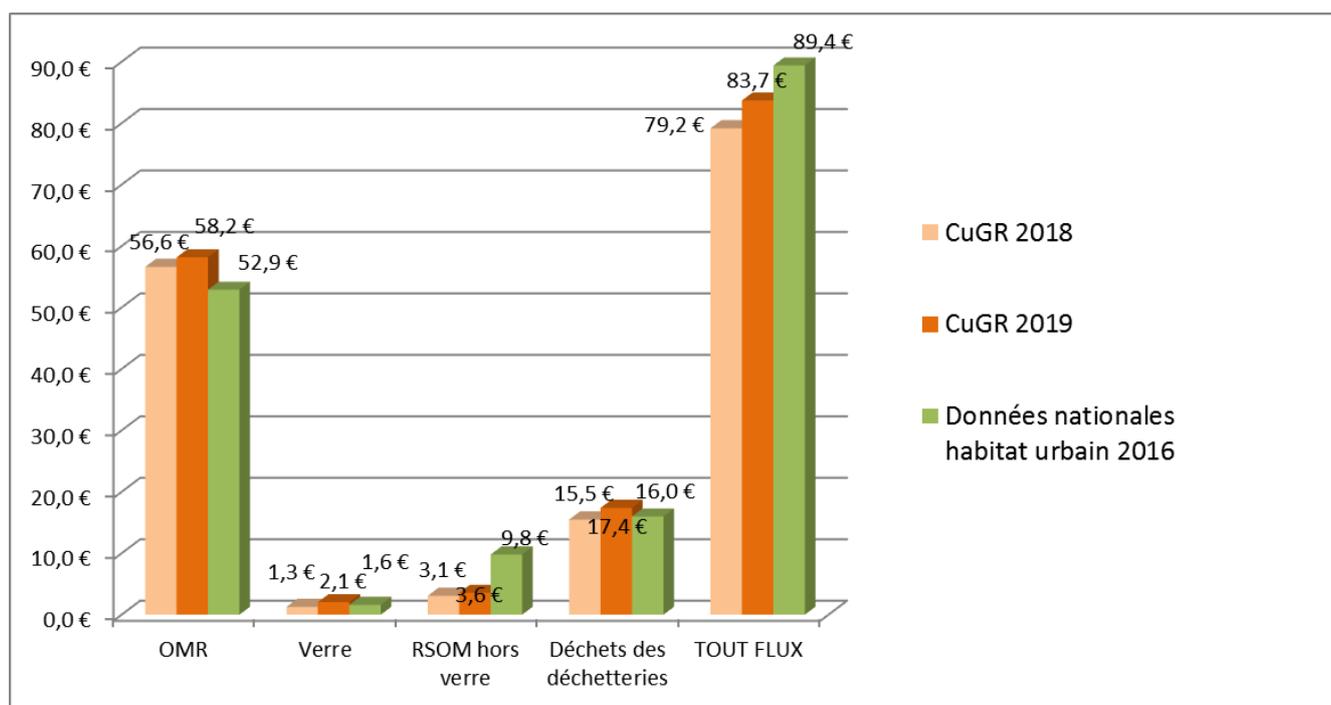
Positionnement de la CuGR avec les données nationales ADEME(2019) en coût aidé par tonne, milieu urbain



**Positionnement de la CuGR avec les données nationales ADEME(2019) en coût aidé par habitant, milieu urbain**

Le positionnement de la collectivité en termes de coût par tonne et coût par habitant pour un même milieu urbain national reste favorable. Il est toutefois à noter que les collectivités présentant de meilleurs positionnements dans ces deux graphiques possèdent, pour la majorité, un nombre de déchetteries bien moins important que la CuGR. En prenant en compte la répartition géographique de la population sur son territoire et afin de délivrer un service de proximité aux résidents du Grand Reims, une déchetterie dessert 14 500 habitants en moyenne soit deux fois moins que la moyenne nationale pour un même type d'habitat (30 200 habitants, données ADEME 2019).

**Comparaison avec les valeurs de référence nationales et à l'année 2018**



Le coût aidé par habitant est en augmentation de 2.8% en 2019 sur le flux ordures ménagères pour une production par kg et par habitant stable. Elle est surtout liée aux indices de révision, la réception des travaux (entraînant le versement du financement) et la baisse de recettes. Ces hausses n'ont pas été compensées par la baisse de la TGAP.

Il est en augmentation de 15.2% sur le flux résidus secs, à 3.6€, également pour une production par kg et par habitant stable. Cette hausse s'explique par la baisse des recettes liées à la chute des prix de vente des matériaux.

Les coûts de la collectivité sont inférieurs aux données nationales 2016 de l'ADEME sur un même type d'habitat, à savoir -6.3% sur le coût aidé en €HT/hab., et identique à la valeur nationale sur le coût aidé en €HT/tonne (176€).

Par ailleurs, il est à noter que le coût aidé à la tonne démontre une nouvelle fois l'intérêt de réaliser le geste du tri au niveau financier avec une différence de 165€ HT/tonne inférieur au coût du poste OMr.

## 8 - Perspectives pour l'année 2020

2020 verra la mise en place des actions suivantes :

- Lancement du marché de collecte pour le territoire Centre en groupement de commandes avec le Service Propreté de la Ville de Reims. Il s'agit d'un enjeu politique et stratégique avec notamment l'intégration de la collecte des biodéchets. Une attente particulière sera portée sur une phase de mise en place de collecte expérimentale de ces biodéchets,
- Mise en place des actions du PLPDMA,
- Harmonisation de l'accueil des habitants dans les 21 déchetteries du Grand Reims,
- Elaboration d'un règlement de collecte et d'un règlement des déchetteries,
- Poursuite du travail en lien avec CITEO sur l'extension des consignes de tri.

L'année 2020 sera marquée par les élections municipales et par l'élection d'un nouveau Conseil Communautaire.